

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE

DÉLIBÉRATION n°2012/03/27-04

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 27 mars 2012, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Education,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille, adoptés par l'assemblée constitutive provisoire en sa séance du 14 octobre 2011,

Vu la délibération du conseil d'administration de l'Université d'Aix-Marseille n° 2012/01/24-01 en date du 24 janvier 2012, portant approbation du texte stratégique du contrat pluriannuel d'établissement,

DÉCIDE :

OBJET : Contrat pluriannuel d'établissement 2012-2017

Les documents suivants sont soumis à l'examen du conseil d'administration :

- le contrat pluriannuel 2012-2017,
- le courrier de la Direction Générale pour l'Enseignement Supérieur et l'Insertion Professionnelle en date du 15 mars 2012 relatif aux moyens attribués à l'Université d'Aix-Marseille lors de la négociation du 1^{er} mars 2012 et dotations au titre de l'interuniversitaire du site d'Aix-Marseille,
- la fiche des indicateurs et cibles de performances pour l'Université d'Aix-Marseille.

Ces documents sont joints à la présente délibération.

Le conseil d'administration approuve le contrat pluriannuel d'établissement 2012-2017.

Cette délibération est adoptée par 23 voix pour et 6 voix contre.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 29

Fait à Marseille, le 27 mars 2012


Yvon BERLAND
Président de l'Université d'Aix-Marseille

